

2025 année d'adhésion

Pour accompagner les collectivités dans cette étape décisive, la Région et le Parc mettent en place des outils :

↓ **la consultation est dématérialisée** : les documents du projet de Charte sont mis en ligne sur une plateforme sécurisée et chaque collectivité a reçu des identifiants de connexion (app.publilegal.fr/enquetes2) ;

↓ **sont mis en ligne** : le rapport de Charte, le plan de Parc et sa notice, les annexes réglementaires et les documents qui en facilitent la compréhension ;

↓ **sont également disponibles** : un modèle de délibération, un diaporama de présentation, un argumentaire "Pourquoi adhérer au Parc".

Les élus et l'équipe technique du Parc se tiennent à la disposition des communes et intercommunalités pour organiser des réunions et expliquer les enjeux de l'adhésion.

Approuver le projet de Charte, c'est s'engager à mettre en œuvre pendant 15 ans les orientations de la Charte et continuer à prendre soin du territoire et de ses habitants. C'est aussi participer à la gouvernance du Parc et doter sa collectivité de solides atouts : un service d'ingénierie pluridisciplinaire, des leviers financiers, une dynamique collective.

6 juin 2025 : le projet de Charte 2025-2040 est adopté à l'unanimité par les élus du comité syndical.

Juillet-octobre 2025 : la Région consulte les collectivités du territoire en révision : 100 communes, 7 intercommunalités, 2 Départements.

Consulter les documents du projet de Charte #Luberon2040 sur www.parcduluberon.fr/lessentiel-chartre

STOP aux idées reçues

Le Parc apporte de nouvelles contraintes ? Faux

• Le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire, il permet une meilleure connaissance et compréhension des règles environnementales existantes et aide à trouver des solutions pour les prendre en compte.

• Pour les projets d'aménagement et d'architecture, le Parc émet un avis consultatif que le maire est libre de suivre ou pas. Le Parc propose de suivre et d'accompagner les projets des communes dès leur conception, pour une intégration réussie.

Le Parc coûte cher aux communes ? Faux

• Les communes, les intercommunalités et les deux Départements cotisent pour son fonctionnement, mais c'est la Région qui apporte la majeure partie du financement. Les communes bénéficient des services du Parc, des subventions qu'il mobilise et de la dotation "aménités rurales" versée par l'État.

• Le Parc est un levier financier puissant et son action permet d'obtenir des fonds européens ou régionaux : 1 € versé par une commune adhérente génère 20 € en moyenne versés par la Région, les Départements, l'État ou l'Europe.

Source : "Valeur spécifique de l'action des PNR", 2017

Le Parc est géré par des technocrates loin du terrain ? Faux

• Le comité syndical du Parc est comme un petit parlement local, où chaque commune a 1 délégué et donc 1 voix (chaque intercommunalité aussi), et qui permet un échange direct avec les représentants de la Région et des Départements qui siègent aussi. Ce sont les élus qui décident.

• L'équipe du Parc est composée de spécialistes aux profils variés, vivant sur le territoire. Les agents peuvent accompagner ou conseiller ou piloter les projets dans de nombreux domaines.

Adhérer au Parc va faire grimper les prix de l'immobilier ? Vrai et Faux

• L'image et la renommée du territoire du Luberon rejaillissent positivement sur la demande en hébergements, en saison ou à l'année.

• L'augmentation des prix de l'immobilier peut toucher certaines communes et d'autres non ; ce n'est pas généralisé.

On ne peut plus circuler dans le Luberon, y compris pour chasser ? Faux

• Le Parc ne gère ni la chasse ni les chasseurs, qui sont des partenaires au même titre que d'autres associations d'usagers.

• Le massif du Luberon est couvert par un arrêté de protection de biotope préfectoral. Cet arrêté interdit la circulation des véhicules à moteur en dehors des chemins ouverts et autorisés, et ne l'autorise que pour les ayants droit.

Le Parc mène avec chaque commune une concertation pour faire appliquer cette réglementation du mieux possible, en lien avec les services de l'État.

Rédaction PNRL • Carte SIT PNRSud
Graphisme Juliette Loquet • Illustrations Freepik
Photos PNRL, V. Pacaut The Explorers, D. Tatin
Imprimé par L'Imprim sur papier 100 % recyclé • Juin 2025



Une autre vie s'invente ici

En 2025, ma commune choisit d'adhérer pour la période 2025-2040.

Elle fait partie du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Luberon. Ce périmètre comprend 100 communes, du Luberon à la montagne de Lure.

Vont également se prononcer sur leur adhésion : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence et les intercommunalités.



POURQUOI ADHÉRER au Parc naturel régional du Luberon ?

#Luberon2040
CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

Les Régions engagent le renouvellement du label de leurs Parcs naturels régionaux et, dans ce cadre, les syndicats mixtes de Parcs élaborent une nouvelle Charte, c'est-à-dire un projet de territoire actualisé et construit avec les acteurs locaux pour 15 ans.

La révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon a démarré fin 2019, avec un nouveau projet pour 2025-2040.

www.parcduluberon.fr/lessentiel-chartre

Approuver la Charte #Luberon2040 permet d'adhérer au Parc.



Quand on me demande ce qu'est un Parc naturel régional et à quoi il sert, je réponds : c'est avant tout une chance !

Dans un monde en mutation, les Parcs naturels régionaux offrent des réponses concrètes aux enjeux locaux : protection des paysages, vitalité économique, préservation de la biodiversité, transition énergétique, tourisme durable, éducation à l'environnement...

Autant de défis que nous relevons ensemble, grâce à un partenariat fort entre les collectivités, les associations, les acteurs socio-économiques et les citoyens.

Adhérer au Parc, c'est faire le choix d'un accompagnement technique et stratégique pour ses projets communaux, c'est bénéficier de l'expertise d'une équipe mobilisée pour préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers, valoriser les ressources locales et anticiper les évolutions du territoire.

C'est aussi inscrire sa commune dans une dynamique de réseau, bénéficier d'aides spécifiques et co-construire des politiques publiques adaptées aux réalités du terrain.

Dominique SANTI

Présidente du Parc naturel régional du Luberon



Adhérer au Parc naturel régional du Luberon, c'est refuser de subir et choisir d'agir. **C'est s'engager pour protéger nos paysages, renforcer l'attractivité de sa commune, et bénéficier de l'expertise d'un collectif qui a fait ses preuves.** Parce qu'aujourd'hui, la transition écologique se fera territoire par territoire, rejoignez-nous pour préserver, ensemble, notre patrimoine naturel du Luberon.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Le Parc crée un "nous" sur son territoire d'adhésion. Il est à ceux qui le gèrent, les collectivités, et à ceux qui le font vivre, ses forces vives. Il est ce que l'on en fait !

Maison du Parc
60, place Jean-Jaurès
BP122 • 84400 Apt
04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr



Depuis 48 ans, le Parc naturel régional du Luberon met en œuvre, avec les acteurs locaux, une stratégie de développement territorial, de préservation des ressources et de valorisation des patrimoines dans des domaines variés :

- | | | | |
|--------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| • biodiversité, | • gestion des milieux naturels, | • déplacements doux, | • éducation à l'environnement, |
| • architecture, | • restauration des cours d'eau, | • préservation du foncier agricole, | • sensibilisation à la transition écologique, |
| • patrimoine bâti, | • économies d'énergie, | • circuits courts agricoles, | • changement climatique... |
| • urbanisme, | | • écotourisme, | |
| • paysage, | | | |
| • signalétique, | | | |

Le + Parc : appui technique et mobilisation de financements

La méthode d'un Parc naturel régional, c'est de faire travailler les élus, les spécialistes et les acteurs locaux ensemble, pour penser les projets de façon transversale et pouvoir mieux adapter leurs actions aux besoins du territoire. On l'appelle le + Parc. Voici quelques exemples d'actions menées avec les communes et les intercommunalités.

Coins de verdure pour la pluie dans les cours d'école

18 cours réaménagées dans 15 communes depuis 2021.

10 programmées en 2025-2026.

- + Amélioration de la perméabilité des sols
- + lutte contre les îlots de chaleur urbain
- + climat scolaire apaisé
- + lien à la nature renforcé.

Voir la vidéo :

bit.ly/desimpermeabiliser-cours-luberon



À l'école du Parc

85 écoles, collèges et lycées participants dans 43 communes en 2024.

7 000 élèves, soit 305 classes.

- + Une découverte active du territoire et des enjeux environnementaux.

Projet alimentaire territorial

Depuis 1981 : nombreuses actions collectives pour l'agriculture et l'alimentation, création de marchés paysans.

Depuis 2009 : soutien actif aux circuits courts, création de magasins de producteurs, création du réseau "De la ferme à ta cantine"...

Depuis 2017 : labellisation "Projet alimentaire territorial" par le ministère.

- + Territoire précurseur pour une relocalisation de l'agriculture durable et le développement d'une alimentation de saison, saine et de qualité.

Natura 2000

70 communes concernées par les 8 sites du réseau européen Natura 2000 animés par le Parc : Monts de Vaucluse, Petit Luberon, Grand Luberon, Calavon, Luberon oriental, Ogres, Vachères et Montagne de Lure.

- + Préservation de nombreuses espèces animales et végétales et de leurs habitats, en milieux naturels ou cultivés.

Plan stratégique de gestion des zones humides

Près de 500 zones humides recensées, dont 50 % porteuses d'enjeux forts et 99 prioritaires.

- + 3 stratégies de gestion proposées : conservation, préservation ou restauration
- + réalisation d'atlas communaux des zones humides
- + accompagnement à la maîtrise foncière.

bit.ly/pnrsud-zones-humides



Espace valléen Luberon-Lure

1,3 M€ d'aides publiques distribuées sur la période 2015-2020 et 1,6 M€ sur 2021-2024.

1 dispositif animé par le Parc et ses partenaires et financé par l'Union européenne, l'État et la Région.

- + Des aides pour les collectivités et associations, pour un tourisme durable, diversifié et réparti sur toute l'année.

Service SEDEL-énergie

45 collectivités adhérentes au Service d'économies durables en Luberon.

- + Consommation en baisse de 37 % pour l'éclairage public et -12 % pour le patrimoine bâti, en moyenne.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs du territoire Luberon-Lure, en partenariat avec les Chambres d'agriculture et le Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée).

1,5 M€ d'aides pour 5 ans pour 3 300 hectares.

- + Soutien au pastoralisme pour les services rendus par les éleveurs.

Conseil architectural

5 097 avis émis en 2024 par les 9 architectes conseillers du Parc.

- + Un conseil gratuit auprès des habitants pour la rénovation ou la construction, et un accompagnement auprès des communes.

Patrimoine bâti, architectural et urbain

115 édifices du patrimoine rural restaurés sous maîtrise d'œuvre du Parc depuis 30 ans.

- + Conservation, restauration, inventaire et valorisation du patrimoine culturel communal.

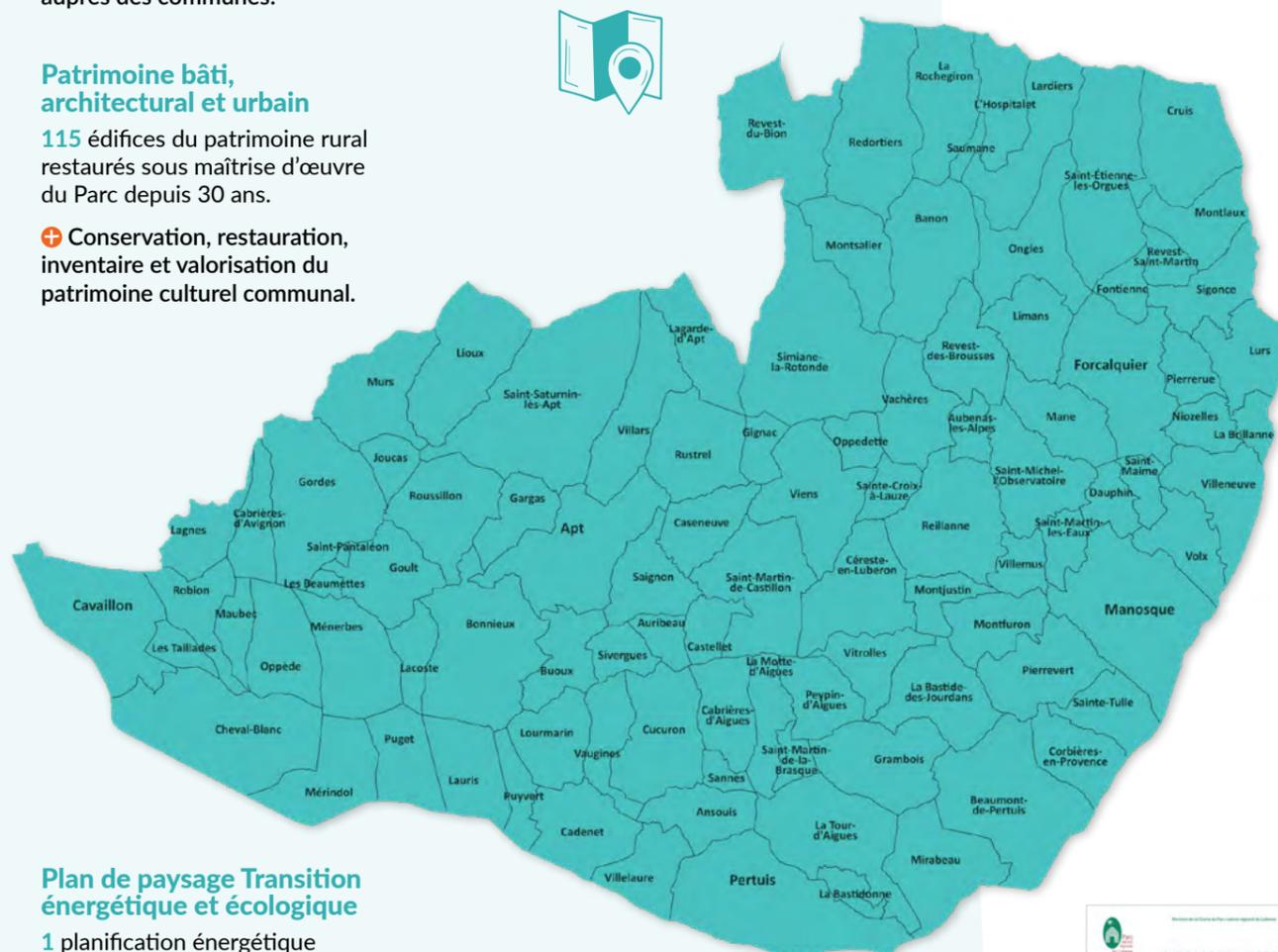
Plan de paysage Transition énergétique et écologique

1 planification énergétique respectueuse de l'environnement, du paysage et de l'identité du territoire soutenue par l'Ademe (2024-2026), en lien avec les intercommunalités.

- + Planification de la sobriété énergétique et de la production d'énergies renouvelables souhaitées pour le territoire.



Le périmètre proposé est cohérent du point de vue géographique, hydrologique, paysager. Le Parc travaille à cette échelle depuis longtemps, grâce à la Réserve de biosphère Luberon-Lure.



En adhérant, ma collectivité s'engage à :

- échanger, solliciter, participer, informer, relayer ;
- accompagner les acteurs locaux, s'impliquer dans les démarches collectives ;
- faire appliquer les principes de la Charte et porter des actions pour sa mise en œuvre ;
- prendre des décisions cohérentes avec la Charte du Parc.



10 RAISONS D'ADHÉRER

au Parc naturel régional du Luberon

+ POUR LES COMMUNES

- 1 **Un atout** pour les projets communaux :
 - un accompagnement pas-à-pas en amont des projets de la commune,
 - une équipe pluridisciplinaire au service de la commune,
 - une mutualisation des moyens.
- 2 **Une solidarité territoriale et un levier financier puissant** :
 - 1 € versé par la commune = 20 € en retour versés par la Région, les Départements, l'Europe ou l'État,
 - une dotation financière est attribuée par l'État aux communes adhérentes à un Parc (dotation pour aménités rurales).
- 3 **Une participation** aux décisions du Parc :
 - 1 commune = 1 voix au comité syndical.
- 4 **Une libre adhésion** du conseil municipal entre juillet et octobre 2025.

+ POUR LES HABITANTS

- 5 **Vivre** dans un cadre de vie de qualité.
- 6 **Bénéficier** de l'image positive et de l'attractivité du territoire pour la production de biens ou de services, notamment avec la marque Valeurs Parc.
- 7 **S'impliquer** dans la vie et l'avenir de son territoire en participant aux démarches collectives du Parc.

+ POUR LE TERRITOIRE

- 8 **Une labellisation "Parc naturel régional"** signe de reconnaissance et de fierté, attribuée pour un territoire remarquable et pionnier.
- 9 **Une seule structure de gestion** à l'échelle de plusieurs massifs liés par les mêmes enjeux et par une communauté de destin.
- 10 **Une vision pour l'avenir** : conserver ce qui fait la force du territoire tout en se préparant à faire face aux changements.

Voilà autant de raisons d'adhérer au Parc et d'approuver sa Charte, pour le projet et les valeurs qu'elle porte pour l'avenir !

Ne pas adhérer au Parc et à sa Charte, c'est priver sa commune et ses habitants de tous ces services rendus.

